

Budget en bref

Reb-
HJ13
A29c
1984

Canada

15 février 1984

Partenaires pour assurer la croissance

HT13
A290
1984

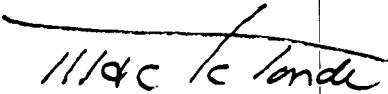
«Ce budget vise à édifier une économie forte et prospère qui crée des emplois durables et satisfaisants pour tous les Canadiens prêts à travailler, une économie qui offre les possibilités et la sécurité économiques que tous les Canadiens recherchent.

«Mon budget vise à créer des emplois par le partenariat. Le secteur privé doit être le principal créateur d'emplois. Cependant, le gouvernement peut y contribuer en fournissant l'aide souhaitable, en rendant l'administration moins lourde quand la chose est possible et en prenant le leadership quand c'est nécessaire.

«Mon objectif en qualité de ministre des Finances a été et reste simple: assurer la croissance de l'économie pour que les Canadiens qui veulent travailler puissent trouver des emplois productifs et satisfaisants.

«Au cours du prochain exercice, les sommes consacrées par le gouvernement aux Projets spéciaux de relance à l'aide directe à l'emploi dépasseront \$3.5 milliards. C'est environ \$525 millions de plus que pour le présent exercice.

«La croissance et l'emploi dépendent de notre réussite dans quatre grands domaines: résorber l'inflation, accroître l'investissement, réduire le déficit et améliorer notre compétitivité et notre productivité.»


11/40 Le Monde

L'honorable Marc Lalonde
ministre des Finances

Expansion des fonds reliés aux possibilités d'emploi pour les jeunes

«La création d'emplois pour nos jeunes est une priorité. Notre vitalité future en dépend.»

Une forte reprise économique a permis d'accroître sensiblement le nombre de Canadiens ayant un emploi. Le gouvernement estime néanmoins qu'une action directe pour aider nos jeunes demeure essentielle.

\$150 millions seront ajoutés aux **Fonds reliés aux possibilités d'emploi pour les jeunes** de \$1 milliard annoncé dans le Discours du Trône. Ces fonds aideront les jeunes, notamment les étudiants, à acquérir des compétences nouvelles et à trouver des emplois dans les secteurs privé, bénévole et public.

Poursuite des restrictions de prix et de salaires

«Les Canadiens peuvent être fiers de notre succès collectif contre l'inflation, ramenée de 12 pour cent ou presque en juin 1982 à 4.5 pour cent à la fin de 1983.»

Le programme 6&5 a contribué à ce résultat. Les Canadiens ont appuyé l'exemple fédéral dans leurs propres décisions de prix et de salaires.

Le gouvernement fédéral est fermement résolu à continuer de restreindre les prix et les salaires.

- La politique actuelle de limitation des hausses de prix fixés et réglementés par le gouvernement fédéral sera prolongée d'un an. L'indicateur sera ramené de 5 à 4 pour cent pendant cette période.
- Le contrôle obligatoire des traitements dans le secteur public ne sera pas prolongé.
- La négociation collective sera rétablie. Aucun rattrapage ne sera permis. Le gouvernement négociera selon quatre principes:
 - Les règlements salariaux devront contribuer à réduire l'inflation et être financièrement responsables.
 - La rémunération devra être comparable avec le secteur privé, en fonction de l'ensemble des conditions de travail et des avantages, et pas seulement des salaires.
 - Les rémunérations ne devront pas devancer celles du secteur privé.
 - Les règlements salariaux devront promouvoir l'accroissement de la productivité et du rendement et tenir compte des responsabilités relatives de travail.
- On demandera au Parlement de légiférer dans des cas précis, s'il le faut.
- Le cadre de la négociation collective sera réexaminé, en consultation avec le monde du travail, pour être modernisé.

Partenaires pour renforcer la compétitivité et la productivité

«Pour assurer les emplois dont nous avons besoin, nous devons devenir plus efficaces, plus productifs et plus dynamiques.»

1. Régime de participation des employés aux bénéfices

«La clé du succès est la productivité ... il faut que tous ces efforts aillent dans le même sens, ce qui veut dire amener les Canadiens à coopérer en milieu de travail pour fabriquer de meilleurs produits à meilleur prix.»

La coopération entre les employeurs et les employés est essentielle à la croissance économique. Le budget propose une aide fiscale pour de nouveaux **Régimes de participation des employés aux bénéfices**.

Le régime offrira un crédit d'impôt égal à 10 pour cent des bénéfices partagés: 60 pour cent pour les employés et 40 pour cent pour l'employeur. Le régime vise à compléter la négociation collective, non à la remplacer.

L'aide fiscale aux **Options d'achat d'actions des employés** sera également accrue pour aider les entreprises à offrir aux employés des encouragements pour améliorer la productivité, la compétitivité et la croissance.

2. Fonds pour l'aide et le commerce international

«Les pays en développement offrent de nombreux débouchés à notre secteur privé.»

L'aide publique peut accroître le rôle joué par notre secteur privé dans le développement international.

Pour tenir les engagements d'aide du gouvernement et aider les entreprises canadiennes à profiter des débouchés qu'offrent les pays en développement, le gouvernement établira le **Fonds pour l'aide et le commerce international**. D'ici 1990, jusqu'à \$1.3 milliard pourra être alloué au fonds. Il permettra de financer des projets pour lesquels les entreprises canadiennes sont concurrentielles et qui exigent un financement à conditions avantageuses.

Le gouvernement élaborera des lignes directrices pour l'utilisation du fonds en consultation avec le milieu des affaires.

3. Simplification du régime fiscal de la petite entreprise

«L'une des responsabilités importantes du gouvernement envers le secteur privé est de veiller à ce que les règles du jeu restent simples et claires ... J'ai consacré beaucoup d'efforts à simplifier le régime fiscal.»

Le budget propose une importante simplification du régime fiscal de la petite entreprise. Le principal changement proposé est l'abrogation du *compte des déductions cumulatives*. Le but initial de ce compte était de limiter le taux réduit d'imposition des petites entreprises à celles ayant moins de \$1 million de

revenu cumulatif. Toutefois, toutes les petites corporations commerciales, peu importe leur taille, étaient obligées de tenir ce compte. Celui-ci est un vrai casse-tête législatif et administratif. Son élimination réduira la paperasse dans près de 300,000 petites entreprises canadiennes.

Les propositions:

- réduiront des deux tiers la législation fiscale de la petite entreprise
- raccourciront et simplifieront la déclaration d'impôt
- réduiront le coût de l'observation des impôts
- accroîtront les économies d'impôt des petites entreprises en croissance.

Au cours de la première année complète d'application du nouveau système, les corporations privées sous contrôle canadien économiseront \$150 millions d'impôts fédéraux.

4. Changements de la taxe de vente

Plusieurs changements de la taxe fédérale de vente sont proposés. Ils visent à corriger des lacunes particulières du système actuel.

Pour éliminer l'avantage injustifié que le système actuel donne aux voitures étrangères, le budget propose de déplacer la *taxe de vente fédérale sur les automobiles* au niveau du gros, le 1^{er} mars 1984. La taxe sur une voiture japonaise ou européenne peut actuellement être inférieure de \$100 à \$200 à celle frappant une automobile comparable fabriquée au Canada ou aux États-Unis. Ce changement assurera une application uniforme de la taxe. Il favorisera la croissance et l'emploi dans l'industrie automobile canadienne.

5. Administration plus équitable des impôts

«Le régime fiscal canadien repose sur l'autocotisation et l'observation volontaire. Cependant, la Loi est si complexe que le contribuable a souvent du mal à remplir sa déclaration d'impôt.»

Le ministre du Revenu national a nommé un expert indépendant pour étudier les activités du ministère et suggérer des améliorations du service rendu au public.

Le budget propose plusieurs mesures immédiates qui allégeront le fardeau des contribuables et rendront le système fiscal plus équitable.

- Les particuliers et les corporations ayant des impôts fédéraux de \$1,000 ou moins n'auront plus à verser d'acomptes provisionnels d'impôt. De plus, l'intérêt sur les remises tardives d'impôt ne sera pas facturé s'il est inférieur à \$25. Environ 350,000 personnes âgées et plus de 50,000 petites entreprises et corporations agricoles familiales seront dispensées du fardeau des acomptes provisionnels.
- Le délai d'opposition aux cotisations d'impôt sera porté de 90 à 180 jours.
- Un intérêt sera payé sur les remboursements de taxe de vente en souffrance.
- La taxe versée sur les ventes qui deviennent des mauvaises créances sera remboursée.
- Un système complet de cotisation, d'opposition et d'appel sera incorporé à la Loi sur la taxe d'accise.
- La Cour canadienne de l'impôt pourra ordonner à Revenu Canada d'assumer jusqu'à \$1,000 des frais d'un appel tranché en faveur du contribuable.

- Le contribuable aura le droit de fournir une garantie plutôt que de payer les impôts qu'il conteste.
- Revenu Canada devra rembourser tout paiement en trop d'impôt à un résident canadien par suite d'un appel jugé en sa faveur par la Cour canadienne de l'impôt où la Cour fédérale, même si le ministre décide de faire appel.

Partenaires pour accroître la sécurité économique

«En préparant ce budget, l'une de mes principales préoccupations a été d'améliorer la sécurité économique des Canadiens.»

«Tout au long de la récession et de la reprise, le gouvernement a tenu à maintenir toute une gamme de programmes apportant un appui économique essentiel aux Canadiens, en matière de soutien du revenu, de soins de santé et de possibilités économiques. Tous ces programmes contribuent à créer des conditions favorables à la croissance économique et à son maintien.»

1. De meilleures pensions pour les canadiens

«Les pensions sont le principal garant de la sécurité économique des Canadiens à la retraite. Nous voulons et pouvons les renforcer.»

Le budget propose un **Plan d'action** pour la réforme des pensions afin de relever les normes minimales des régimes privés et de renforcer les pensions publiques. Jointes aux propositions pour un système plus équitable et plus souple d'aide fiscale à l'épar-

gne-retraite, ces mesures donneront aux Canadiens l'assurance d'un revenu convenable à la retraite.

- Pour assurer aux Canadiens âgés des pensions leur permettant de vivre dans le confort et la dignité, le gouvernement augmentera le **supplément de revenu garanti (SRG)** de \$50 par mois cette année: \$25 le 1^{er} juillet et \$25 le 1^{er} décembre. Avec la pension universelle de sécurité de la vieillesse (SV), les pensionnés vivant seuls seront assurés d'un revenu mensuel de \$600. Environ 750,000 pensionnés en bénéficieront, dont les trois quarts sont des Canadiennes âgées vivant seules.
- Des changements permettront aux bénéficiaires d'une pension partielle de SV, dont la plupart sont des immigrants canadiens, de recevoir des prestations de SRG suffisantes pour avoir le même revenu minimum que les autres pensionnés.
- On propose d'**améliorer les normes minimales des régimes privés de pension**. Les changements entreront en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 1987. Ils assureront:
 - **Une protection contre l'inflation** des droits futurs de pension
 - **Une dévolution des droits** de pension liés aux cotisations de l'employeur au bout de deux ans
 - **La transférabilité** des droits de pension acquis, pour que les employés qui changent d'emploi ne soient pas pénalisés
 - **Des prestations de survivant** pour les conjoints, avec l'assurance du maintien de ces prestations en cas de remariage
 - **Le partage des pensions** entre les conjoints en cas de rupture du mariage
 - **Une extension du champ des pensions** pour les employés à plein temps et à temps partiel.

- On améliorera aussi le **Régime de pensions du Canada** et ses prestations en faveur des femmes. Les changements assureront:
 - **Le partage obligatoire des droits** en cas de rupture du mariage ou quand le plus jeune des conjoints atteint 65 ans
 - **Le maintien des prestations de survivant** en cas de remariage
 - **Des gains ouvrant droit à pension** égaux au salaire moyen dans l'industrie d'ici le 1^{er} janvier 1987.
- **L'aide fiscale à l'épargne-retraite sera** améliorée pour assurer:
 - **Un accès équitable et équivalent à l'aide fiscale**, peu importe le mécanisme d'épargne-retraite utilisé
 - **Des déductions plus généreuses:** le nouveau plafond de cotisation déductible sera de 18 pour cent des gains à concurrence de \$10,000 en 1985, cette limite passant à \$15,500 en 1988
 - **La possibilité de reporter les droits de déduction non utilisés:** les Canadiens pourront épargner en vue de la retraite comme leurs moyens le leur permettent
 - **Une protection des déductions et des droits de pension contre l'inflation:** les plafonds seront indexés sur le salaire moyen dans l'industrie
 - **La transférabilité des prestations de pension:** un nouveau **Compte enregistré de pension** sera utile à l'employé mobile.

2. Une meilleure protection pour les propriétaires

«Des taux d'intérêt moins élevés et plus stables, joints à l'augmentation des revenus et des encouragements publics, ont rétabli en partie la confiance des acheteurs de maisons au Canada. Cependant, au cours des dernières années, des milliers de propriétaires ont été durement éprouvés par la montée des taux hypothécaires à des niveaux sans précédent.»

Le budget expose des propositions pour accroître la sécurité des propriétaires et rendre le marché hypothécaire plus équitable et plus souple. Il propose:

- un **Programme de protection des taux hypothécaires** qui permettrait aux propriétaires, en payant un droit, d'être protégés contre des hausses importantes de mensualités causées par une augmentation extraordinaire des taux hypothécaires;
- de nouvelles règles garantissant aux emprunteurs une information complète sur leur hypothèque;
- une législation donnant aux emprunteurs le droit de rembourser leur hypothèque n'importe quand avant le terme et établissant un principe de remboursement par anticipation juste tant pour les emprunteurs que pour les prêteurs.

Le budget propose aussi d'instaurer les conditions voulues pour que le secteur privé développe un *marché des titres hypothécaires*. Cela favoriserait la réapparition d'hypothèques à plus de cinq ans.

Autres mesures fiscales et tarifaires

§

Le budget propose un certain nombre d'autres changements fiscaux, notamment:

- **Changements de l'impôt des particuliers**
 - Les *frais de déménagement* seront déductibles pour les personnes au chômage qui déménagent pour prendre un emploi ou lancer une entreprise.
 - La *Loi de l'impôt sur le revenu* sera modifiée pour alléger la situation des conjoints faisant des paiements de soutien après une rupture du mariage.
- **Aide fiscale aux agriculteurs**

Les agriculteurs pourront maintenant verser à un REER jusqu'à \$120,000 de gains en capital imposables provenant de la vente d'une ferme. Le montant admissible sera de \$10,000 par année d'exploitation de l'agriculture de 1972 à 1983. Les agriculteurs pourront ainsi se constituer une meilleure pension de retraite.

De nouvelles mesures faciliteront aussi le transfert des exploitations agricoles familiales entre générations.

Les pertes agricoles ne sont aucunement restreintes pour ceux dont l'agriculture est l'activité principale. Cela comprend les agriculteurs qui ont pris un emploi pour obtenir un revenu supplémentaire, comme le font bien des agriculteurs pour soutenir leur ferme.

Certains craignent qu'un changement des règles relatives aux pertes en faveur des personnes pratiquant l'agriculture à temps partiel ou comme passe-temps ait un effet négatif sur le prix des fermes et encourage la spéculation sur les terres agricoles. Un groupe consultatif sera chargé d'étudier l'effet que ce changement pourrait avoir sur le secteur agricole avant qu'aucune mesure précise ne soit prise.

- **Taxation de l'énergie**

La taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires sera différée d'une autre année, jusqu'au 1^{er} juin 1985.

Partenaires dans l'élaboration du budget

Des consultations approfondies font désormais partie intégrante de l'élaboration du budget. Plusieurs propositions importantes ont beaucoup bénéficié des connaissances et compétences manifestées dans les consultations.

Ce budget poursuit le processus d'ouverture et de consultation déjà amorcé.

Perspectives économiques

Le Canada aura obtenu une croissance réelle d'environ 3 pour cent en 1983, au lieu des 2.3 pour cent prévus en avril dernier. L'emploi a également progressé plus vite que prévu. Environ 400,000 emplois ont été créés en 1983.

La croissance réelle devrait être d'environ 5 pour cent en 1984. Elle devrait s'établir à près de 4 pour cent en moyenne par an de 1985 à 1988.

Une progression toujours forte de l'emploi – environ 3.5 pour cent – accroîtra le revenu personnel total des Canadiens en 1984. L'expansion de l'emploi demeurera ferme tout au long des années 80. Plus de 1.5 million d'emplois seront créés de 1984 à 1988. Cependant, la population active s'accroîtra sensiblement, de sorte que la hausse du taux de chômage ne sera peut-être pas très marquée en 1984. Ce taux descendra à environ 7.5 pour cent d'ici 1988.

Les investissements publics, notamment ceux du gouvernement fédéral, stimuleront la reprise cette année. Des taux d'intérêt stables et une consommation en hausse devraient inciter les entreprises à moderniser et accroître leur appareil de production. Les constructions d'usines devraient se redresser cette année. Les *investissements des entreprises* devraient s'accroître en 1984 et être une source importante de croissance à moyen terme.

En 1984, *l'inflation* devrait être d'environ 5 pour cent en moyenne, contre 5.8 pour cent en 1983. Elle devrait continuer de se ralentir les années suivantes.

Le plan financier

Le déficit de l'exercice 1983-84 sera de \$31.5 milliards. Les besoins financiers du gouvernement seront d'environ \$27 milliards.

Le gouvernement reste déterminé à résorber le déficit fédéral sans nuire à nos perspectives économiques. La stratégie financière exposée dans le budget d'avril 1983 s'est révélée la bonne; elle sera donc poursuivie.

Le déficit devrait diminuer de près de \$2 milliards, pour descendre à \$29.6 milliards au cours du prochain exercice. Les besoins financiers du gouvernement seront de \$25.6 milliards.

À moyen terme, le déficit continuera de baisser, conformément à la stratégie fixée en avril dernier, passant de plus de 8 pour cent du Produit national brut cette année à 4.7 pour cent environ d'ici 1987-88. Les besoins financiers baisseront encore plus vite – de 6.9 pour cent du PNB cette année à 3.4 pour cent d'ici 1987-88.

Conclusion

«Si nous voulons relever les défis de demain, nous ne pouvons nous contenter des réalisations et des habitudes d'hier. Ce ne sont pas elles qui nous aideront sur un marché international de plus en plus concurrentiel. Nous devons devenir meilleurs que nos concurrents – meilleurs dans la production et la vente de biens et de services, meilleurs dans la coopération pour l'intérêt économique commun de tous les Canadiens.»

«Si nous sommes à la hauteur de ce défi, nous donnerons aux Canadiens des possibilités nouvelles d'obtenir des emplois satisfaisants et permanents. Nous donnerons à plus de Canadiens la possibilité de s'acheter une maison, de lancer ou de développer une petite entreprise et d'investir avec confiance dans notre avenir. En bref, nous donnerons aux Canadiens la possibilité de se bâtir une vie meilleure, plus satisfaisante, sur des fondations économiques sûres.»

«C'est là le but du programme d'action que j'ai présenté aujourd'hui pour mener le Canada de la reprise à l'expansion.»

Pour exemplaires supplémentaires de cette brochure:

Centre de distribution,
Ministère des Finances, Ottawa K1A 0G5
(613)995-2855

Pour de plus amples renseignements sur le budget:

Division de l'Information,
Ministère des Finances, Ottawa K1A 0G5
(613)992-1573

For further information on the Budget:
Information Division,
Department of Finance, Ottawa K1A 0G5
(613)992-1573

For additional copies of this booklet:
Distribution Centre,
Department of Finance, Ottawa K1A 0G5
(613)995-2855